



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 08/06/2023

SÉCHERESSE EN CORRÈZE : UNE SITUATION HYDROLOGIQUE FRAGILE MAIS PAS DE MESURES DE RESTRICTIONS DANS L'IMMÉDIAT

Après un début d'année 2023 très sec qui avait conduit le préfet à placer le département en « vigilance » du 6 mars au 15 avril, les pluies ont été plus abondantes en mars et avril. Le printemps 2023 est donc finalement légèrement excédentaire : 340 mm de pluie sont tombés en Corrèze pour une normale de 317 mm. La situation s'avère cependant très hétérogène selon les secteurs : ainsi pour le mois de mai, les cumuls sont de 126 mm sur Tulle et 156 mm sur Peyrelevade mais seulement de 60 mm sur Brive et 81 mm à Saint-Privat.

L'indice d'humidité des sols est en moyenne conforme à la saison mais sur les secteurs où les orages ne sont pas passés (bassin de Brive, ouest et bordure est du département), les sols superficiels commencent à s'assécher.

En matière de suivi hydrologique des cours d'eau, les débits sur l'ensemble des stations hydrométriques se situent au-dessus des débit-seuils de vigilance, avec une tendance à la baisse. Les petits cours d'eau du sud et sud-ouest du département, sur les secteurs moins arrosés, commencent à présenter des difficultés d'écoulement.

Après consultation du comité de suivi de la ressource en eau le 6 juin, le préfet a pris la décision de ne pas déclencher de mesures de vigilance ou de restrictions dans l'immédiat. Cependant, face aux incertitudes quant aux prévisions de précipitations, le comité de suivi opérationnel de l'étiage va assurer un suivi régulier des indicateurs (pluviométrie, indice de l'humidité des sols, débits des cours d'eau, collectivités en difficulté d'alimentation en eau potable). Sans pluies régulières, un passage en vigilance ou à des premières mesures de restrictions pourrait s'avérer nécessaire courant juin sur tout ou partie du département.

L'eau est une ressource rare et chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour l'économiser. Pour plus d'informations et savoir comment agir efficacement, rendez-vous sur :

<https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse>

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex



Service référent :
DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques
Unité gestion de la ressource en eau
05 55 21 82 51
ddt-seper@correze.gouv.fr

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex